

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Géraldine DESCARGUES

Réf : GD/FL n° 2018.009

Marmande le 10 janvier 2017

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 11 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *mardi 5 décembre 2017* s'est réuni le *lundi 11 décembre 2017* à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, ANGELY Lydie, BRETAGNE Karine, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de ANGELY Lydie à JACQUET Josette, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de MARCHAND Jean-Pierre à LABARDIN Philippe, de FIGUÈS Fatima à BORDERIE Sophie

Madame Sophie BORDERIE est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2017 à l'adoption. M. CERUTI souhaite apporter des modifications à la page 4 du procès-verbal. Il manque les termes suivants : « une navette ferroviaire bordeaux Marmande sur la nouvelle grille horaire » et à la page 9 : « ne fait qu'aggraver la crise politique ».

M. le MAIRE précise que ces modifications seront apportées.

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

Dossier n° 1 – Installations des représentants de conseils de quartiers

M. le Maire souligne la maturité de l'outil, malgré la faible mobilisation électorale, et son aspect positif. Les choses avancent.

Il donne la parole à S. Carbonnet qui présente les résultats par quartiers. Sont élus conseillers de quartiers pour :

- Baylac-Gravette : Jean NUTTA, Aurélie PLET, Bernard JACQUES
- Bédat : Jean-Marc GAUDRON, Jean-Claude DUBREUIL, Sylviane FONGARO
- Centre - Ville : Fabien MAJESTE, Nadège PRE

- Coussan : Bernard MARINIERES, Stéphane VIVIER, Jean-Philippe TEDESCO
- Garrigues – Carpète : Andrée LIETAERT, Frédéric CHATRY, Pierrette PILA
- Lolya – Chêne Vert : Sébastien FAGET, Jean-Pierre DUPRAT, Claire VIARD
- Magdeleine – Bouilhats – Dispans : Laurent BRESSAN, Bruno SOUDAN, Michel GOURGUES
- Thivras : Francine COTE MARCHI, Corinne COQUILLARD, Sandrine MASSE

Pas de candidats pour les quartiers de Beyssac et du Trec.

Il félicite les nouveaux élus et précise que des élections partielles seront organisées en 2018.

C. CILLIERES est déçu que le quartier dans lequel il réside n'ait pas de représentant et ne peut faire qu'un constat d'échec. Il s'interroge : quels sont les indicateurs retenus pour apprécier la vie citoyenne ? Est-ce le bon format ? C. CILLIERES rappelle qu'il est très attaché à la citoyenneté au sens large au niveau des quartiers, des associations. Il indique également regretter le format de l'enquête sur l'organisation du temps scolaire.

M. Le Maire trouve toutes ces critiques fatigantes il juge que concernant le rythme scolaire, il ne faut voir que l'intérêt de l'enfant qui passe par un bon environnement familial, ludique et sportif. L'apprentissage passe selon lui par la culture, le sport, ils doivent être variés, plus larges, plus riches. Il rajoute qu'il ne se hasarderait pas à juger les parents, les enseignants il laisse le choix aux conseils d'école.

C. CILLIERES pense que si la CEM avait été réunie mi-septembre pour informer, dire, laisser le temps à la réflexion cela aurait évité des réactions épidermiques de certains parents. Il ne remet pas en question le fond mais l'organisation.

M. Le Maire explique qu'il était très difficile d'organiser une CEM en septembre sans aucune proposition. Il pensait alors qu'ils avaient jusqu'en Mars. Il regrette l'absence de débats. Concernant les quartiers il a tenu à acter l'absence de candidats pour certains quartiers. Les représentants de quartiers ne peuvent pas faire de miracle. Le message à faire passer serait le suivant la population doit apprendre à vivre avec ses représentants. M. Le Maire conclut qu'il s'agit pour lui d'un anachronisme, en effet les deux quartiers sans représentants élus sont les actifs, les dynamiques ont précisé qu'ils agiraient ensemble.

M. CERUTI intervient : il aurait souhaité une plus grande présence, davantage d'implication des élus pour donner toute la symbolique, l'esprit militant, l'engagement. Il pense qu'il y a trop de charges sur les conseils de quartiers, leur rôle n'est pas selon lui d'expliquer la politique municipale mais d'associer la population, partir de leurs réflexions quotidiennes. Dans les responsabilités des conseils de quartiers a été ajoutées les Fêtes de Marmande. Il s'agit pour lui d'une charge supplémentaire. Selon lui le nombre de votants montre bien que la population n'est pas suffisamment associée. Il a été interpellé sur une décision le moratoire pour les compteurs LINKY, les gens lui demandent quoi faire. ENEDIS maintient à la population que c'est obligatoire. En tant qu' élu, il souhaite conserver sa liberté. La population a le droit de dire oui ou non, et il faut respecter cela. Cela fait partie de la Citoyenneté.

M. Le Maire répond qu'il n'est pas personnellement anti-Linky mais il est contre toutes ces manœuvres d'intimidation qui visent à faire pression sur les gens.

Il y a selon lui deux problématiques :

- les ondes (M. Le Maire n'y croit pas sauf pour les personnes très très sensibles. Il souhaite qu'ENEDIS accepte cet argument sur présentation d'un certificat médical)
- le respect et la protection des données personnelles (cela peut selon lui poser des problèmes les fichiers peuvent être craqués).

On ne sait pas si les données sont accessibles par un tiers. M. Le Maire conclut que quand le compteur est sur le domaine privé chacun doit agir en son âme et conscience.

R. CHRISTEN intervient il a reçu un courrier menaçant que cela était présenté comme une obligation. Il juge la méthode déplorable.

M. Le Maire répond à M.CERUTI : il n'a jamais été question que les conseils de quartier fassent du prosélytisme sur la politique municipale. Il précise que les Fêtes de Marmande sont difficiles à gérer pour tout le monde mais c'est la fierté des quartiers qui resurgit.

Il conclut que la veille sociale peut passer par la Citoyenneté.

M.CERUTI rappelle que selon lui nous sommes en présence d'une population qui est dans la relation orale. Il faut des réponses rapides aux questions. Il juge les délais de réponse trop longs, le meilleur moyen pour lui de modifier la vie des quartiers est de s'impliquer, les élus doivent impulser.

Dossier n°2 Site Patrimonial Remarquable

P.LABARDIN présente le dossier

Il s'agit donc d'un outil de protection et de sauvegarde du patrimoine conciliant les enjeux de modernisation et de réhabilitation de la ville.

Aujourd'hui, l'Architecte des Bâtiments de France nous encourage à proposer la création d'un SPR sur la base du projet ZPPAUP.

Si la DRAC valide la candidature, la commune peut alors lancer une étude préalable qui définira un périmètre pour ce SPR et son règlement (Plan de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine) qui seront soumis à l'avis de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture.

Cette étape passée, le projet est soumis à enquête publique à l'issue de laquelle le Ministre chargé de la culture accorde le Label « SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE » à la ville de Marmande.

Nous en sommes donc au tout début de la procédure... mais nous ne partons pas de rien puisque nous proposons de reprendre les objectifs et les zonages de la ZPPAUP.

La note d'intention jointe à la présente délibération est donc structurée autour de la ZPPAUP, d'une présentation des principaux monuments historiques et des objectifs poursuivis par la commune de protection du patrimoine, et de revitalisation de son centre-ville. Cette note d'intention sera adressée à la DRAC avec une copie du dossier de ZPPAUP,

L'objectif est de valoriser le patrimoine architectural urbain.

L.VALAY souligne la qualité du projet, valorise toutes les études préalables, elle fait l'inventaire des sites patrimoniaux classés et remarquables (caractère architectural à protéger). Un beau projet dans la continuité qui permettra de fixer un cadre, qui s'inscrit dans le temps, avec une meilleure lisibilité. Il s'agit selon elle d'un bon support qui clarifie les attentes en matière de préservation du patrimoine historique, naturel. Cela concerne les espaces verts, la Fihole. Elle ajoute que les préconisations existent déjà mais cela permet de les clarifier dans le temps pour les propriétaires.

P.LABARDIN explique qu'ils ont voulu clarifier les choses poser un cadre. Cela permet de mettre en valeur le patrimoine.

M. le Maire fait deux remarques, à travers 2 histoires. Il revient sur l'inauguration du CLAE de Beyssac où il a rencontré deux familles issues de région parisienne à la recherche d'un territoire à une centaine de kilomètres de Bordeaux et après avoir visité Marmande, leur choix était fait. De même, Vendredi soir, au colloque CETA, un des intervenants bordelais, lui a dit ne jamais avoir mis les pieds à Marmande, et il est resté le soir, pour visiter notre ville le lendemain.

M. Le Maire ajoute que nous avons sous les yeux un patrimoine que l'on ne sait même plus voir et qu'il faut avoir un minimum de qualité dans les enseignes avec une harmonisation avec l'ensemble des bâtiments.

J.HOCQUELET demande une précision sur les bâtiments repérés. Il n'est pas convaincu que concernant les règles particulières, les différentes contraintes à respecter les habitants soient informés. Un changement d'affectation du pont obligerait toujours à un entretien.

P.LABARDIN donne une précision concernant les bâtiments autour des églises qui sont des maisons de caractère qui doivent conserver le patrimoine existant.

A Mahieu s'interroge y aura-t-il de nouvelles obligations en matière de construction ?

P.LABARDIN précise qu'il existe une charte de qualité urbaine, pour les enseignes commerciales. Il y aura un volet possiblement plus exigeant (ex les arcades) (lien OPAH et opération façades).

P.LABARDIN souligne qu'ils ont essayé de clarifier pour les activités commerciales, une charte de qualité urbaine posant un cadre général dans lequel tout le monde peut se retrouver.

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche pour l'harmonie enseignes et patrimoine. Selon M.CERUTI, les monuments ne sont pas assez valorisés notamment le cloître. Pour lui, les Marmandais oublient leur histoire.

L.VALAY souligne que la DRAC est aussi sensible au patrimoine industriel de la Ville. Selon elle il faut également prendre en compte l'identité industrielle qui n'est certes pas le patrimoine historique mais qui fait partie de l'identité du territoire.

M. Le Maire Pense que les Marmandais oublient leur histoire.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°3 Renouveau de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-renouveau urbain – OPAH-ru « Habiter Ma Ville » 2018-2022

L'OPAH RU est scindée en 3 volets :

- **Un volet « Aménagement des espaces publics »** : visant à favoriser la requalification des espaces publics du centre ancien pour améliorer le cadre de vie de la population ;
- **Un volet « Restructuration immobilière »** : visant à résorber les situations complexes d'habitat insalubre et à favoriser le portage foncier d'opérations d'aménagement ;
- **Un volet « Habitat / Patrimoine »** : visant à apporter des subventions aux propriétaires privés pour les travaux qu'ils réalisent sur leur logement (principal ou locatif). Le service Habitat de VGA est chargé de l'animation de ce volet Habitat.

P.LABARDIN dresse le Bilan de l'OPAH-ru pour la période 2013-2017 :

Nombre de logements rénovés/Façades :

- 52 logements de Propriétaires Bailleurs (8 logements en cours d'étude)
- 39 logements de Propriétaires Occupants (2 logements en cours d'étude)
- 34 façades de Propriétaires Occupants et Bailleurs

Une participation financière des partenaires globale estimative de 2 millions €

- 1 527 202 € - ANAH/ CD47 / CRANA
- 320 385 € - VGA
- 130 700 € - COMMUNE dont 51 000 € déductibles au titre de la loi SRU

Un montant global HT de travaux estimatif de 4,220 millions €

- 233 171 € pour les interventions « façades »
- 3,987 millions € pour les interventions « habitat »

M CERUTI souligne qu'un rythme de croisière a été atteint après quelques années de fonctionnement, alors que le démarrage fut compliqué. Il souligne, que pour les revenus modestes ou les personnes seules, les difficultés sont pour emprunter. Il s'interroge sur la possibilité d'accompagner les personnes pour le PTZ, dans leurs démarches.

P.LABARDIN explique qu'ils ont travaillé avec le service habitat avec l'envoi de courriers aux propriétaires, pour le PTZ qui est susceptible d'être accordé, les démarches sont en cours.

M. Le Maire donne un chiffre : ordre de grandeur pour 1 € municipal investi cela donne lieu à 17 € de travaux.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°4 Ilot des Religieuses - Engagement d'une mission de programmation par la SEMPAM

P.LABARDIN présente le dossier.

Il indique le choix du cabinet DESURB, commission de cinq membres sera constituée afin de suivre l'opération menée par le programmiste.

Il propose d'en prendre acte.

M. Le Maire précise que cela fait presque 15 ans, qu'il y a une guerre juridique autour de ces immeubles et qu'ils en voient enfin « le bout ! ». Il rappelle que c'est une jolie rue avec une jolie vue sur la tour dite Charlemagne. A la fin du trimestre prochain, les démolitions devraient être effectuées.

Il précise les prescriptions formulées par l'ABF.

A. MAHIEU s'interroge par rapport à l'occupation de la maison Clementel qui posait précédemment un empêchement pour le traitement de l'ilot.

M CERUTI précise que l'installation de 100 habitants, permettrait de générer un apport de 700 000 €. Il renforce la nécessité de prendre des dispositions à ce sens.

M. Le Maire souligne qu'ouvrir ou densifier, tel est l'enjeu d'urbanisme. Il faut que Marmande mérite son nom de la Jolie.

Il remercie F.CARTIER – MICHAUD (Directrice du Pôle Cadre de Vie) pour le suivi de ces opérations pour lesquelles les prescriptions auprès des administrés sont difficiles à accepter.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°5 Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

J.JACQUET présente le dossier.

J.HOCQUELET demande des précisions sur les véhicules de fonction, sont-ils floqués ?

J.JACQUET précise qu'ils sont logotés, tout comme les véhicules de service.

M.CERUTI fait une remarque de fonds, qui demande toujours de réduire les dépenses. Ce qui est demandé c'est la réduction des charges à caractère général.

M. le Maire donne l'exemple des charges liées au renouvellement des équipements d'entretien des agents (afin d'améliorer les conditions de travail).

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°6 Marmande Tranquillité 2017-2020 Plan d'action Mise en œuvre de la vidéoverbalisation

M. Le Maire fait un préambule, il rappelle qu'il incombe à tous de prendre ses responsabilités dans certains secteurs, et notamment celui-ci. Il souligne que les Marmandais ont le droit de vivre paisiblement, de ne pas être importunés et c'est l'axe de ce dossier. La prévention veut dire prendre acte, appliquer des décisions de bons sens. Dans ce dossier, il y aura un outil qui pourra être utilisé celui du couvre-feu, il sera administrativement prêt pour traiter correctement les situations problématiques. Le Marmandais a le droit de ne pas se laisser importuner par une minorité.

Il se dit très surpris, du niveau d'incivilité de certains en centre-ville, et ne veut pas aller en ce sens. Il veut faire état de toute la prévention, et prendre acte et être ferme.

S.DE LAMARLIERE présente le dossier.

3 objectifs sur la feuille de route pour l'année 2017 à savoir :

- Prévenir les incivilités
- Réprimer les incivilités et les délits
- Garantir la sécurité publique et sanitaire

Des modifications administratives internes sont à noter :

- Ingénierie et secrétariat, pour compiler recueils des informations judiciaires,
- Rédaction d'une procédure Couvre-feu à déclenchement exceptionnel suite évènements très graves,
- Un réseau de vidéoprotection étendu,
- Articulation de la Direction Marmande Tranquillité

M. Le Maire souligne qu'il s'agit ici d'un dossier qui mêle adaptation à la vie d'aujourd'hui et une forme de répression avec humanité : changement interne de notre administration, tous les outils nécessaires pour réagir à l'ensemble des situations sont réunis.

A.MAHIEU intervient : elle était déjà réticente à l'utilisation des caméras, elle se demande s'il n'y a pas d'autres façons de faire que d'ajouter de nouvelles caméras. Cela la dérange d'un point de vue éthique et s'interroge sur le comité d'éthique.

M. Le Maire précise que la gestion du stationnement ne se fera pas par la vidéo verbalisation qui sera utilisée uniquement pour le stationnement dangereux. Il fallait soit augmenter le personnel ou la vidéo. La vidéo surveillance c'est avoir l'œil attiré sur une infraction grave et pouvoir le verbaliser. Il rappelle que nous avons des exemples dramatiques sur notre ville.

On ne peut pas prendre en charge toute la sécurité avec l'équipe actuelle en nombre insuffisant. Les abords du collège Jean Moulin, ont été refaits. Une réflexion est en cours sur la totalité des écoles, car certains font n'importe quoi. Il faut répondre aux incivilités bêtes et méchantes qui n'intègrent pas le fait de la vie collective ou qui mettent les autres en danger.

21h04 Arrivée de M.CALZAVARA.

S.BORDERIE a du mal à se positionner, elle n'a en effet pas l'impression de délits très graves. Elle a le sentiment qu'avec le travail de la Police municipale, de la gendarmerie cela suffit. Elle a l'impression que l'on est dans la surenchère. Elle ne veut pas être traitée de laxiste. Elle s'interroge cette vidéo surveillance ne va-t-elle pas monopoliser davantage d'agents qui pourraient être sur le terrain ?

M. Le Maire précise qu'un agent derrière une caméra est plus efficace.

Il a fait le tour de plusieurs quartiers et les plaintes sur la sécurité routière augmentent. Il a lui-même été témoin de scènes dangereuses et impensables. Les incivilités graves arrivent à la tombée de la nuit et il juge que l'on doit un minimum de protection aux habitants. La sécurité de tous doit être garantie. JL. DUBOURG précise que la nuit nous ne disposons pas de la présence de la police et que la vidéo servira à ce moment-là.

L.VALAY évoque les rodéos sur le parking de la Filhole le jeudi soir.

Il est compliqué et difficile de revoir les emplois du temps de la Police Municipale en réponse à l'attente des marmandais, elle remercie les services d'avoir accepté de changer les horaires et d'être là. M. Le Maire précise qu'il s'agit d'une proposition du service lui-même et il en est heureux.

Pour M.CERUTI le diagnostic est réel. Il aborde la question du trafic de stupéfiants et a proposé à de nombreuses reprises la présence d'un ilotier pour lier l'action de prévention. Il est favorable au recrutement d'agents : une présence pour créer une dissuasion physique et est contre la vidéo verbalisation.

M. Le Maire est conscient que les aspects techniques ne suffisent pas, ce sont des outils importants. Il ajoute que la ville a candidaté pour faire partie de la PSQ, sachant que le côté humain serait privilégié à ce moment-là.

J.HOCQUELET intervient et précise que comme il l'a dit en commission il est septique concernant l'implantation des caméras. Il a lui-même été agressé à un endroit où il y'a des caméras. Selon lui, la liste des choses verbalisables doit être indiscutable, non laissée à l'appréciation. Il demande un comité d'éthique et un relevé de l'ensemble des infractions vidéo verbalisées et en apprécier l'outil. Il est nécessaire de s'assurer que cela ne dévie pas. Il juge des annonces nécessaires à l'entrée de la ville.

M. Le Maire explique que concernant la liste annexée est la liste de tout ce qui est verbalisable réglementairement, le Comité d'éthique pointera les infractions qui seront vidéo verbalisées telles la mise en danger d'autrui, comprenant un rapport d'évaluation. B.HEBERT précise que la création d'un registre pour l'enregistrement des infractions est prévue. Tout citoyen a le droit d'accéder à ses images. Aujourd'hui nous sommes sur un système de caméra rotative, l'acquisition de caméras à 360 degrés fait partie du plan de renouvellement du matériel.

Pour C.CILLIERES le sujet est très délicat car on peut en effet être taxé de laxisme ou facisme. Il est selon lui impossible de se priver de l'aspect humain, nous sommes en effet sur le vivre ensemble. Il fait confiance à ce projet mais il est nécessaire de protéger les libertés individuelles. Il pense qu'il faut éduquer et protéger les libertés.

M.CERUTI demande qui sont les membres du comité éthique.

M. Le Maire précise que cela doit être refondu en janvier.

M.CERUTI revient sur la présence des ilotiers.

M. Le Maire précise qu'il y aura plus de rondes dans les quartiers. Il espère que la PSQ permettra de renforcer le présentiel.

M.CERUTI juge qu'une ronde ne suffit pas à dissuader les trafics.

R.CHRISTEN donne son sentiment concernant les ilotiers : il juge cela utopique.

M. Le Maire est favorable à plus de sévérité.

M.CALZAVARA souligne qu'il est illusoire de penser qu'un ilotier pourra faire baisser le trafic. Il faut travailler en amont, sur les jeunes, leur intégration dans la société marmandaise.

M.CERUTI précise qu'aux questions concrètes il faut des réponses concrètes. L'ilotier est le lien.

Pour J.HOCQUELET la gendarmerie s'est désengagée, il le regrette car la sécurité relève de l'Etat. Le sujet doit être ressenti. Chacun du groupe votera selon son ressenti.

A.MAHIEU précise qu'au-delà de l'insécurité relève le sentiment d'insécurité, tout ce qui pourra sécuriser nos concitoyens sera bienvenu.

M. Le Maire qu'au regard des statistiques, qui diminuent à part les cambriolages. Il n'y a pas d'insécurité factuelle sur notre commune.

L.VALAY s'accorde à dire que l'on peut effectivement déplorer la fermeture des gendarmeries dans les villages avoisinants. Et cela est dommageable en termes de sécurité réelle ou perçue.

H.BROUILLON explique que le commerce a souvent à faire à des jeunes. Il a remarqué que ceux qui sont scolarisés sont moins sujets aux incivilités. La société évolue, les jeunes en difficultés sont vite repérés, les gendarmes sont au courant.

M.CERUTI en souligne le rôle social de la commerçante.

M.CALZAVARA invite à pousser la porte de la Maison des Marmandais. Humainement, c'est une très belle expérience.

M. Le Maire se félicite de ce riche débat.

Votants : 29 Abstention : 03 (S.BORDERIE – B.MANIER – M.CERUTI) Exprimés : 29 Contre : 00 - Pour : 29 – Dossier adopté à la majorité

Dossier n°7 Motion de Solidarité avec le conseil départemental pour la survie de la ruralité

J.HOCQUELET prend la parole pour présenter le dossier.

Il y a 319 pour les collectivités les plus riches, et des ratios pour les autres (maîtrise de la hausse). M. Le Maire ne le défend pas mais le précise. Il pense qu'aujourd'hui on ne peut faire l'impasse sur une réflexion de fond. Il précise les conditions dans lesquelles il voterait la motion, car la hausse de la Taxe Foncière du département rend illisible les efforts faits par la commune

J.HOCQUELET partage le fait de réviser la fiscalité et l'impôt dédié, mais la mise en place est difficile en termes de péréquation.

M. Le Maire est d'accord sur le manque de compensation de l'état pour ce qui concerne la solidarité. Mais c'est le cas de tous les départements. Il énonce quelques chiffres : +15,6% pour les départements en général 2008/2016, et + 43,6% pour le 47.

La dette s'élève à +19% ; + 67% pour le 47, les travaux à -37% pour l'ensemble des départements ; -57% pour le 47, la fiscalité famille (en euro/habitant) +6.2% ; +10.4% pour le 47.

VGA a réagi, et cela va mieux, il fera de même à la ville. Il juge que quand on gère une collectivité, on doit anticiper.

B.MANIER intervient et rappelle que nous sommes à la 85^{ème} place, appauvrissement du 47. Il argumente sur la hausse du poids des dépenses sociales.

M. Le Maire répond affirmativement sur la non compensation des charges sociales, mais donne une lecture rapide, du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Votants : 11 Abstention : 21 (BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, MUNOZ Yolande,

BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe – L.ANGELY – JP.MARCHAND – K.BRETAGNE -L.GAY)

Exprimés : 11 Contre : 02 (JL.DUBOURG – H.BROUILLON) - Pour : 09 (J.HOCQUELET – C.CILLIERES – S.BORDERIE – F.FIGUES - A.MAHIEU – M.CERUTI – P.MAURIN – B.MANIER – M.SPECOGNA) - Dossier non adopté

Dossier n°8 Subvention association ATP

Un questionnement est fait sur le forum des sports. M. Le Maire précise que l'on travaille sur une nouvelle formule. M-C.BALLEREAU précise qu'une réflexion est en cours, Il y a actuellement trop de récompenses pour trop de monde.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°9 Avances sur subventions 2018 aux Associations de la Commune de Marmande, au CCAS et à l'EPA Cité de la Formation Marmande.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°10 Octroi protection fonctionnelle à un policier municipal

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°11 Détermination de la subvention d'équilibre 2017 du budget annexe Salle de Spectacles Comoedia

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°12 Remboursement abonnement de stationnement de surface suite à la mise en place de la Zone Bleue.

M. Le Maire estime que la distribution des disques n'est pas un dû. S.BORDERIE souligne un défaut de distribution dans sa rue personne ne l'a eu. S.DE LAMARLIERE rappelle qu'il est possible de se le procurer à l'Office de tourisme, à la Mairie et chez les commerçants.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°13 Détermination de la subvention d'équilibre 2017 du budget annexe du parc de stationnement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°14 Attribution de subventions exceptionnelles à BASTID ART et Z'ART DE GARONNE dans le cadre de la Politique de La Ville

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°15 CENTRE-VILLE, CŒUR DE VIE, demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour la rénovation et la modernisation de la Halle

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°16 CENTRE-VILLE, CŒUR DE VIE, demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour l'aménagement du Boulevard Cœur de Lion

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°17 Convention avec l'AIPIS – Mise à disposition de personnel

Votants : 31 (F.FIGUES ne prend pas part au vote) Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 – Dossier adopté à la majorité

Dossier n°18 Tableau des emplois – Créations et suppressions de poste

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°19 Adhésion au Plan de Formation Mutualisé du CNFPT.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°20 Gestion des régimes de retraite - Convention avec Le Cdg 47

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°21 CREATION DE TARIFS SITE DE LA FILHOLE.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°22 Rétrocession de concession – Cimetière de Granon, concession Mme Maria BOUSCATEL et Mme Marie Jeanne DARIO née GOMEZ

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°23 Conversion d'une concession trentenaire au cimetiere de Granon en concession perpétuelle de Mme KAISER Monique, M. et Mme PECONDOM Patrick et Sylviane née MUNOZ

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°24 Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de Granon en concession perpétuelle de Mme KAISER Monique

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°25 Transfert de la gestion des PACS aux Officiers d'Etat Civil

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°26 Attribution de subvention à l'association LA CERISAIE pour l'année 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°27 VALIDATION DE SUBVENTION, DE MISE EN ŒUVRE ET PLAN DE FINANCEMENT DU PRE - CONTRAT TERRITOIRE LECTURE – DRAC NOUVELLE AQUITAINE.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°28 Acquisition d'une œuvre d'art

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°29 Tarifs 2017/2018 ateliers théâtre du Comœdia

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°30 Demande de subvention Résidence en milieu scolaire – Rectorat de l'académie de Bordeaux.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 31 Contrat emploi sport – Participation communale

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°32 Subventions à l'Aéroclub de Gascogne section Aéromodélisme et à l'USM Rugby

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°33 Contrat emploi sport – Participation communale

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°34 Tarification des services périscolaires

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°35 Chantier Jeunes Citoyens Pour Fêtes de Noël

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 36 CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA REDYNAMISATION DU QUARTIER DU MARCHE AVEC L'EPF.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°37 Acquisition parcelle Plaine de la Filhole cadastrée HN n° 36

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°38 Acquisition de l'emprise de l'emplacement du rond-point sis avenue Hubert Ruffe appartenant à la SCI ROSANE

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°39 Echange de l'impasse Reggiani contre le chemin piétonnier avec la sas ASQUINI MGP

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°40 SAS NEXTEAM GROUP – Projet de construction soumis à autorisation au titre des ICPE

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°41 Convention de rétrocession de voirie entre la commune et Habitalys et attribution d'une subvention d'investissement

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°42 Constitution de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section IV domaine public sise à Lolya

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°43 Convention de mise à disposition avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section IV domaine public sise à Lolya

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 44 Acquisition des parcelles cadastrées section DT n°92 et 93p pour la création d'une voie.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 45 Vente du Bâtiment B du Square de Verdun au Département de Lot et Garonne

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°46 Doublon

Dossier n°47 Acquisition site CESA

47 : Mme Valay ne prend pas part au vote. B. Manier intervient, il demande des précisions sur la parcelle de 7 000 m². Sur les 16 000 m², 10 000 constituent le bâti. En grande partie pour loger CESAME, hors le site nécessitera d'importants travaux. Il demande quels bâtiments devront être démolis, remis à niveau, si l'on peut avoir une idée du financement et du calendrier dans lequel s'inscrira ce projet.

M.Le Maire explique qu'il y aura une session spéciale sur le projet CESAME. Il ne rentre pas dans le cœur de la fonctionnalité du projet. Il explique que l'on ne peut passer à côté de l'économie participative et collaborative. Nous devons nous doter d'un outil qui le permettra, Il souligne que les plus grandes entreprises du territoire ont toutes commencé dans un garage puis ont grandi, c'est un défi de la nouvelle économie.

Il précise que ce dossier est scruté à la loupe par toutes les institutions. Il est porté par la commune qui achètera le foncier, 15% POVI car la cible en termes de devenir est Baylac Gravette. M.Le Maire explique que nous sommes dans la phase opérationnelle ; phase jusqu'en juin (un opérateur soutenu par une AMO pour établir le mode de fonctionnement, et le mode de gestion. Pendant cette période, c'est la mise en sécurité du site et hors d'eau hors d'air sur la partie administrative. Puis pendant la seconde phase, après la mission AMO, seconde part axe 5 FEDER. Un fonds spécial a été créé à cet effet. L'enjeu est la création d'emploi et d'activité.

Alain ROUSSET est séduit par le projet. CESAme est un projet pilote pour la région. Cette aventure ne peut pas se résumer à un problème de financement. Il s'agit d'un enjeu pour la création d'emplois, économie collaborative.

M.CERUTI souligne que l'investissement est une bonne dette.

M. Le Maire précise que le projet CESAme fera l'objet d'une séance spéciale redite.

Il rappelle l'exemple des pépinières d'entreprises qui permettent à beaucoup de porteurs de projets de concrétiser.

J.HOCQUELET rejoint B.MANIER et s'interroge sur les frais que cela va engendrer.

M. Le Maire explique que si l'AMO s'était prononcée il pourrait répondre aux différentes questions mais ce n'est pas le cas.

Votants : 29(L.VALAY ne prend pas part au vote) Abstention : 02 (P.MAURIN et B.MANIER)
Exprimés : 29 Contre : 00 - Pour : 29 – Dossier adopté à la majorité

Dossier n°48 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques. Travaux complémentaires pour 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°49 Dénomination d'une place en l'honneur du « 19 mars 1962 – Cessez le feu en Algérie »

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°50 Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Marmande Motos Rétros

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°51 Gratuité du domaine public

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°52 Motion de soutien aux bailleurs sociaux et aux locataires

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)


A la fin de la présentation des dossiers M.CERUTI présente une motion pour les bailleurs sociaux.

M. Le Maire souligne qu'il y a un malaise dans le monde des bailleurs sociaux, il va suivre le dossier de près.

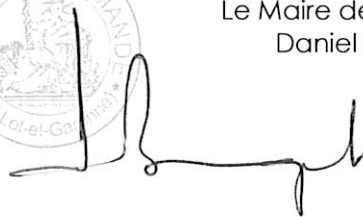
- ◆ Décision n° 2017.253 – 10.11.2017 - Alex Events – Fêtes de fin d'année (Remplace et annule la Décision 2017.193)
- ◆ Décision n° 2017.254 – 10.11.2017 - Lol'Framboise – Fêtes de fin d'année
- ◆ Décision n° 2017.255 – 10.11.2017 - Les Marionnettes d'Aquitaine – Fêtes de fin d'année
- ◆ Décision n° 2017.256 – 09.11.2017 - Réalisation d'une mission de recherche d'optimisation des Programmes d'Assurances
- ◆ Décision n°2017.257 – 10.11.2017 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par la Compagnie Théâtre Passagers du Vent
- ◆ Décision n° 2017.258 – 13.11.2017 - Marché des Producteurs de Pays - Marmande
- ◆ Décision n° 2017.259 – 15.11.2017 - S.A.R.L BC Protect - Fêtes de fin d'année
- ◆ Décision n° 2017.260 – 16.11.2017 - Animation estivale à la Filhole
- ◆ Décision n° 2017.261 – 16.11.2017 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES BARRIERES D'ACCES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
- ◆ Décision n° 2017.262 – 16.11.2017 - Convention décennale de mise à disposition de locaux municipaux en faveur de l'union sportive marmandaise (USM)
- ◆ Décision n° 2017.263 – 16.11.2017 - Convention de don d'archives privées M. Jacques DUBOURG
- ◆ Décision n° 2017.264 – 17.11.2017 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FERMETURE AUTOMATIQUE AVEC LA SOCIETE LACROIX
- ◆ Décision n° 2017.264bis – 13.10.2017 - Soutien à l'association Choréa
- ◆ Décision n° 2017.265 – 20.11.2017 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE MARMANDE
- ◆ Décision n° 2017.266 – 20.11.2017 - Contrat de locations et maintenances Copieurs Service Communication
- ◆ Décision n° 2017.267 – 20.11.2017 - Spectacle CALI
- ◆ Décision n° 2017.268 – 20.11.2017 - Résidence La Compagnie Humaine
- ◆ Décision n° 2017.269 – 24.11.2017 - Concert AWA LY
- ◆ Décision n° 2017.270 – 27.11.2017 - Mise en place du Marketplace E-CITY MARMANDE
- ◆ Décision n° 2017.271 – 27.11.2017 - Marché n° 17.11- Lot n° 9 - Avenant n° 1 Aménagement de l'école de musique dans le palais de justice de Marmande
- ◆ Décision n° 2017.272 – 29.11.2017 - Contrat de maintenance élévateur + plateforme du théâtre Comeodia élévateur de l'école Jean Jaurès avec la société 3MC
- ◆ Décision n° 2017.273 -01.12.2017 - CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES ANTI-INTRUSION ANNEE 2018 avec la société ALVIS
- ◆ Décision n° 2017.274 – 01.12.2017 - CONTRAT DE MAINTENANCE DE TELESURVEILLANCE ANNEE 2018 AVEC LA SOCIETE ALVIS

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 47.

Le Secrétaire de séance,
Sophie BORDERIE



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET



La séance est levée à 22h47, M. Le Maire précise que les animations de Noël vont être magnifiques.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2017.222 – 17.10.2017 - Tarif dans le cadre du festival Urbance
- ♦ Décision n° 2017.223 - 17.10.2017 - Festival Urbance – Prestation sonorisateur
- ♦ Décision n° 2017.224 – 17.10.2017 - Festival Urbance – Prestation/démo/ atelier trial VTT
- ♦ Décision n° 2017.225 – 17.10.2017 - Festival Urbance – Afficheur
- ♦ Décision n° 2017.226 – 17.10.2017 - Maîtrise d'œuvre – Opération Centre-Ville, Cœur de Vie – Aménagement promenade Cœur de Lion et Place de la Filhole Marché n°15.24 – Avenant n° 3
- ♦ Décision n° 2017.227 – 17.10.2017 - Don d'une œuvre au Musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2017.228 – 17.10.2017 - Détermination du prix de revient d'un élève d'une école publique de Marmande
- ♦ Décision n° 2017.229 – 18.10.2017 - Convention pour l'intervention dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- ♦ Décision n° 2017.230 – 18.10.2017 - Loco-Live – Fêtes de fin d'année (Remplace et annule la Décision n°2017.194)
- ♦ Décision n° 2017.231 – 23.10.2017 - Autorisation d'ester en justice afin d'assurer la défense des intérêts la Commune de Marmande dans l'affaire l'opposant à Monsieur Ulrich WILLAERT
- ♦ Décision n° 2017.232 – 23.10.2017 - Spectacle LE JARDIN
- ♦ Décision n° 2017.233 – 23.10.2017 - Spectacle DIVALALA
- ♦ Décision n° 2017.234 – 23.10.2017 - Spectacle OH BOY
- ♦ Décision n° 2017.235 – 23.10.2017 - Spectacle NO LAND DEMAIN
- ♦ Décision n° 2017.236 – 23.10.2017 - Spectacle QUAND J'ETAIS PETIT
- ♦ Décision n° 2017.237 – 23.10.2017 - Concert Les Symphonistes d'Aquitaine
- ♦ Décision n° 2017.238 – 25.10.2017 - Bastid' Art – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.239 – 25.10.2017 - Christmas Jazz Band – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.240 – 27.10.2017 - Annule et remplace la décision 2017.229 du 18 octobre 2017 Convention pour l'intervention dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- ♦ Décision n° 2017.241- 27.10.2017 - Illumination de Noël 2017 – 2018 - 2019
- ♦ Décision n° 2017.242 – 27.10.2017 - Restauration rapide à « Marmande plage » sur la plaine de la Filhole
- ♦ Décision n° 2017.243 – 27.10.2017- Contrat pour la coupe et la vente de peupliers à la Filhole
- ♦ Décision n°2017.244 – 27.10.2017 - Mise en œuvre du pré-contrat Territoire Lecture
- ♦ Décision n° 2017.245 – 06.11.2017 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport concernant Monsieur Lionel PERE et Monsieur Michel BALETTE Formation Armement à Saint-Jean-de-Marsacq avec le CNFPT (Octobre Novembre 2017)
- ♦ Décision n° 2017.246 – 06.11.2017 - Réaménagement du groupe scolaire de Beysac Avenant n° 1 aux Lots 5 et 6 du marché 17.10
- ♦ Décision n° 2017.247 – 06.11.2017 - Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Aménagement Promenade Cœur de Lion Marché n°16.13 – Lot n° 4 - Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2017.248 – 06.11.2017 - Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Aménagement promenade Cœur de Lion – Ascenseur – Charpente métallique – Miroiterie (cage ascenseur) Marché n°17.04 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2017.249 – 06.11.2017 -Acquisition d'un châssis cabine neuf avec élévateur à nacelle pour électriciens Marché n° 17.16
- ♦ Décision n° 2017.250 -06.11.2017 - (Remplace et annule la décision 2017.213) Festival Urbance – atelier et DEMO de Hip/Hop
- ♦ Décision n° 2017.251- 10.11.2017 - Restauration Rapide sur le haut de « la Plaine de la Filhole » (Remplace et Annule la décision 2017.242)
- ♦ Décision n° 2017.252 – 10.11.2017 - Contrat de maintenance pour l'ascenseur Promenade Cœur de Lion